Comptes bancaires

Par sama3310
Bonjour Je suis mariée sans contratavant mon mariage j'avais des livrets avec de l'argentest ce que je vais devoir partager lors du divorce sachant que c'était des sommes placées avant le mariage ? Comment faire en sorte de protéger mes comptes? Merci d'avance pour vos réponses et bon dimanche
Par ESP
Bonsoir Les biens possédés avant mariage vous sont et restent propres
C'est pourquoi j'ai souvent conseillé d'en conserver la preuve (relevé de compte daté) et/ou les conserver sur un compte personnel uninominal.
Par sama3310
Merci pour votre réponse rapidedonc si je fournis les relevés du mois d avant mon mariage par exemple c'est sommes n entrent plus dans la répartition ? Ou y a t il encore une subtilité que mon mari pourrait utiliser ? En fait j'ai I impression qu'il a des très bons conseils et que je vais avoirs des surprises
Par ESP
Pour aller plus loin, j'ajoute que seul le capital reste propre mais que les revenus de cette épargne entrent dans la communauté.
De plus, si au contraire de l'argent personnel a été utilisé pour le bien commun (par exemple, Madame utilise son livret A de jeune fille pour faire les travaux du domicile conjugal acquis pendant le mariage), c'est la communauté qui devra remboursement.
Par sama3310
Merci pour cette précision Comme c'est moi qui ait financé la piscine je vais calculer ce point en plus Dommage d'en arriver là avec 3 enfants à gérer mais l'argent est aussi pour eux à terme et pour qu'ils ne soient pas plus en souffrance de cette nouvelle vie qui va se mettre en place
Par ESP
Bon courage, au revoir